Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251202-DELIB2025295-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2025-295		Nomenclature 7.5
Développement économique et aménagement de l'espace –Mobil'Emploi – demande de subvention 2025		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	9	9

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à 16 heures
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le vingt cinq novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2020 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Yvon COQUIL a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Mobil'Emploi est une structure spécialisée dans la mobilité solidaire. Elle intervient sur le territoire de la Communauté de communes de Haute Cornouaille pour faciliter les déplacements des salariés, des demandeurs d'emploi et, en particulier de ceux qui travaillent avec des horaires atypiques et qui n'ont pas de solution de transport adapté.
En 2024, la communauté de communes a signé avec Mobil'Emploi une convention permettant le prêt de deux scooters. Ces véhicules sont mis à disposition de salariés, d'étudiants ou de personnes en insertion afin de répondre à leurs besoins de mobilité quotidienne, notamment pour leurs déplacements professionnels.
Une première demande de subvention pour l'année 2025 d'un montant de 8 500 € a été transmise par Mobil'Emploi en avril 2025. La communauté de communes avait alors sollicité la transmission du rapport d'activité qui a été reçu en octobre dernier.
Pour mémoire, la délibération n°2025-081 du Conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention de 2 500 € à Mobil'Emploi pour l'année 2025.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a approuvé l'attribution et le versement d'une subvention à Mobil'Emploi pour l'année 2025 d'un montant de 2 500 €.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 2 décembre 2025.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE 29520

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251202-DELIB2025295-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2025

NOM	Présent	Absent excusé
Bernard SALIOU	X	
Tugdual BRABAN		X
Francis LE BAUT	X	
Joëlle LE BIHAN	X	
Yvon COQUIL	X	
Annick BARRE	X	
Martine QUEMERE	X	
Denis SALAUN	X	
Jean-Claude GOUIFFES		X
Guy CITERIN	X	
Philippe ANSQUER	X	

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 9

Etaient également présents :
Marguerite BLEUZEN, maire de Plonévez-du-Faou
Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec
Catherine LE PORS, assistante de direction